

# Inspection & Exploitants **EN ACTION(S)**

## Pollutions et risques en réduction

Action n° 23 – janvier 2020

### Les installations classées SEVESO de Nouvelle-Aquitaine

#### Synthèse des actions menées suite à l'incendie Lubrizol du 26/09/19 à Rouen : contrôle de l'état des stocks et des plans d'urgence

L'usine Lubrizol de Rouen, classée Seveso, est spécialisée dans la fabrication d'additifs pour lubrifiants moteurs. L'origine de l'accident qui s'est produit dans les zones de stockage n'est pas encore connue à ce jour (enquêtes en cours) :



- l'incendie a démarré dans une zone extérieure de stockage de produits inflammables et combustibles (huiles, lubrifiants...). A proximité immédiate, se trouvaient également des stocks de produits de même type exploités par une autre entreprise, la société Normandie Logistique,
- en raison notamment du fort pouvoir calorifique des produits, des modes de stockage (en « grands récipients vrac ») et des modalités de gestion des rétentions et des écoulements des effluents, le feu s'est rapidement propagé à tous les stocks extérieurs et à des bâtiments voisins, de la société Lubrizol et de la société Normandie Logistique.

L'accident survenu le 26 septembre 2019 n'a pas provoqué de morts ni de blessés. Antérieurement à l'accident, l'inspection des installations classées avait mené auprès de l'industriel une action de réduction des risques à la source (déplacement de stockages de gaz GPL). Dès le démarrage de l'incendie, le personnel de Lubrizol a éloigné le stock de pentasulfure de phosphore, produit inflammable et toxique.

Suite à cet accident, une instruction du ministère de la transition écologique est

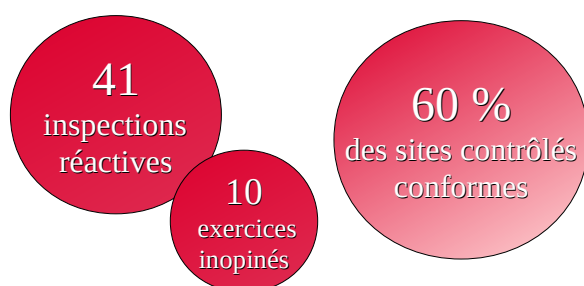
parue le 2 octobre 2019 demandant aux préfets de rappeler aux industriels Seveso seuil bas et haut leurs obligations en matière de prévention des risques : caractère opérationnel des mesures de maîtrise des risques, connaissance à tout moment des stocks, formation du personnel, réalisation d'exercices de crise périodiques. Suite à cette instruction, sur proposition de la DREAL, les 155 établissements [Seveso](#) de la région Nouvelle-Aquitaine ont reçu un courrier préfectoral leur rappelant ces obligations.

## Une action réactive ciblée sur le contrôle du caractère opérationnel des plans d'urgence et la mise à disposition d'un état des stocks

En parallèle des courriers préfectoraux, les inspecteurs des installations classées de la DREAL NA ont adapté leur programme afin de réaliser des inspections réactives destinées à vérifier la connaissance par les industriels des produits stockés et/ou à tester de façon inopinée les réactions des industriels en cas d'accident (tests inopinés des plans d'urgence internes, appelés « plans

d'opération interne - POI »). Les établissements visités ont été choisis pour certains au travers du plan de contrôle annuel déjà établi, avec substitution du thème d'inspection, et pour d'autres en ciblant particulièrement ceux pour lesquels les réponses au courrier préfectoral ou le retour d'expérience par rapport à d'autres contrôles méritaient un suivi.

### Quelques résultats chiffrés (action concentrée au dernier trimestre 2019)



### Axes de travail pour 2020

La ministre a communiqué le 11 février un plan d'actions et une seconde vague d'annonces est attendue avant l'été sur la gestion de crise et sur la concertation.

Sans attendre d'éventuelles modifications réglementaires, la DREAL Nouvelle-Aquitaine a prévu au cours de l'année 2020 de réaliser au moins **36 contrôles portant sur les écoulements d'effluents et les rétentions**, notamment chez les stockeurs de liquides inflammables, de produits combustibles ou dans les chais d'alcool. La DREAL va également poursuivre les inspections initiées en 2019 sur les **contrôles des états des stocks et les exercices de crise, au sein de 35 établissements Seveso**, dans la perspective de contrôler sur ces sujets tous les établissements Seveso d'ici 3 ans.

### Qu'est-ce qu'un SEVESO ?

Le terme fait référence à la catastrophe écologique et sanitaire qui s'est produite à Seveso en Italie en juillet 1976, suite à l'émission d'un nuage d'herbicide. Les pouvoirs publics européens se réfèrent à cet événement pour créer en 1982 une série de directives afin de prévenir tout risque d'accident majeur sur un site industriel.

Ainsi, un site classé Seveso est une entreprise qui a une activité liée à la manipulation, la fabrication, l'emploi ou le stockage de substances dangereuses présentant des risques importants – *par explosion, incendie ou fuite* – pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement. Selon le niveau d'activité et de potentiel de dangers associés, un site est classé Seveso seuil bas (SSB), ou Seveso seuil haut (SSH) pour les plus à risques.

**Environ 1300 sites Seveso sont en fonctionnement en France. La Nouvelle-Aquitaine en compte 155 au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (79 SSB + 76 SSH).**